CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 15 janvier 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 18 décembre 2023
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
- 5.0 Adoption des comptes payés de décembre 2023
- 6.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour décembre 2023
- 7.0 Période de questions

8.0 Règlements:

8.1 Adoption du règlement no 677 abrogeant le règlement 551 mettant en place un programme d'accès à la propriété

9.0 Résolutions :

- 9.1 Décompte progressif no 2 de Eurovia pour les travaux de réfection de l'asphalte sur le pont rue Principale Nord et son approche
- 9.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier du MTQ Reddition de compte 2023
- 9.3 Adoption budget OMH 2023 Révisé
- 9.4 SQ Demandes locales 2024
- 9.5 Embauche pompier volontaire
- 9.6 Service d'assistance technique et gestion de projets Banque d'heures 2024
- 9.7 Annulation soldes résiduaires de divers règlements d'emprunt
- 9.8 Mandat de services professionnels multidisciplinaires pour la transformation de l'église en lieu multifonctionnel
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions des contribuables
- 12.0 Levée de l'assemblée



5569-2024-01-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting Appuyé par le conseiller Gordon Barnett Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé

5570-2024-01-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette Appuyé par la conseillère Véronique Blais Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023 soit adopté.

5571-2024-01-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 18 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond Et résolu à l'unanimité.



QUE le procès-verbal de la séance d'adoption du budget du 18 décembre 2023 soit adopté.

5572-2024-01-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 soit adopté.

5573-2024-01-15 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller René Bessette Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 décembre 2023 soient adoptés : Les activités courantes du 1er au 31 décembre 2023: 311 102.60\$ Les salaires du 1er au 31 décembre 2023: 95 600.04\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 336.

<u>DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023</u>

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de décembre 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2 citoyens présents.

Quelques questions sont adressées au conseil :



- Comment s'est déroulé la rencontre du 5 décembre dernier sur la densification ?
- Qu'est-ce qui arrive avec le bâtiment qui va accueillir le CPE?

5574-2024-01-15 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 677 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 551 METTANT EN PLACE UN PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller René Bessette Et résolu à l'unanimité.

D'adopter le Règlement numéro 667 abrogeant le règlement 551 mettant en place un programme d'accès à la propriété.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 DE EUROVIA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ASPHALTE SUR LE PONT RUE PRINCIPALE NORD ET SON APPROCHE

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé les travaux de réfection de l'asphalte sur le pont rue Principale Nord et son approche;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 2 de Eurovia au montant de 2 245.01\$ taxes incluses incluant, l'ajustement du prix du bitume et le versement de la retenue de 5%, pour les travaux de réfection de l'asphalte sur le pont rue Principale Nord et son approche.

5576-2024-01-15 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL DU MTQ – REDDITION COMPTE 2023

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 127 058 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023 ;

CONSIDÉDRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond Appuyé par la conseillère Véronique Blais Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les dépenses d'investissement et les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

5577-2024-01-15 **ADOPTION BUDGET OMH 2023 RÉVISÉ**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé en date du 5 décembre 2023 de l'Office d'habitation de la Vallée de Coaticook pour l'immeuble de Waterville (2147) pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2023 s'élève à 33 852 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Ville de Waterville à 3 385 \$;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le budget 2023 révisé tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 5 décembre 2023.

5578-2024-01-15 **SQ – DEMANDES LOCALES 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Waterville a déterminé une liste de demandes locales à adresser à la SQ pour 2024;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais Appuyé par le conseiller Karl Hunting Et résolu à l'unanimité.

DE transmettre à la MRC de Coaticook, la liste de demandes locales de la Ville de Waterville à adresser à la SQ pour 2024.

5579-2024-01-15 **EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT une recommandation du chef-pompier;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond Et résolu à l'unanimité

DE procéder à l'embauche de monsieur Marc-Antoine Goyette au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

5580-2024-01-15 SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION DE PROJETS — BANQUE D'HEURES 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville considère que quelques dossiers de la Ville requièrent des services d'assistance technique et gestion de projets ; **CONSIDÉRANT** l'offre de service de Géosymbiose sous forme de banque d'heures pour 2024;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service, sous forme de banque d'heures, de Géosymbiose pour un montant maximal de 6 323.63\$ taxes incluses.

5581-2024-01-15 ANNULATION SOLDES RÉSIDUAIRES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette Appuyé par le conseiller René Bessette Et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Waterville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :



- 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Waterville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Waterville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5582-2024-01-15 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRES POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE EN LIEU MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution #5531-2023-11-06, le conseil a fait appel aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la firme Géosymbiose ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 5503-2023-10-02, le conseil de la Ville de Waterville a amorcé le processus d'appel d'offre selon les règles d'adjudication prescrites ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public no 5503-2023-10-02, trois entreprises ont déposé une soumission conformément aux modalités établies pour ce faire;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de pointage, excluant toutes les taxes applicables se détaillent comme suit :



	ADSP Inc.	Chevalier Morales Architectes Inc.	Architecture EVOQ Inc.
Prix soumis (taxes excluses)	814 213.95\$	922 375.00\$	593 600\$
Pointage final	84.3	80.4	83
Rang	1	3	2

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des trois soumissions reçues, la firme ayant obtenue le meilleur pointage final est « ADSP Inc. », et que les frais relatifs auxdits services sont au montant de 814 213.95\$ taxes excluses;

CONSIDÉRANT QUE la firme Géosymbiose recommande ce qui suit :

• Adjudication à la firme « ADSP Inc. » pour le contrat relativement aux services professionnels multidisciplinaires pour le projet « Transformation de l'église en lieu multifonctionnel », conformément à l'appel d'offres public no 5503-2023-10-02;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond Appuyé par le conseiller René Bessette Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser l'adjudication du contrat relativement aux services professionnels multidisciplinaires pour le projet « Transformation de l'église en lieu multifonctionnel » à la firme « ADSP Inc. » au montant de 936 142.49\$ taxes incluses;

QUE la firme s'engage à respecter toutes les clauses inscrites à l'appel d'offres public portant no 5503-2023-10-02 et ce, incluant les divers échéanciers prescrits;

De financer cette dépense par les subventions obtenues pour ce projet et le règlement d'emprunt no 670;

D'autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues au devis, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

2 citoyens présents.

Quelques questions sont adressées au conseil :

- Est-ce que la Ville a obtenu des subventions pour le projet de transformation de l'église en Centre multifonctionnel ?



- Quel est le processus d'évaluation des soumissions pour les services professionnels multidisciplinaires pour la transformation de l'église en Centre multifonctionnel?
- Qu'est-ce que la Ville prévoit pour l'intersection Gosselin / Principale Sud et Rivier?
- Est-ce que la Ville a pensé à une rue partagée?
- Il est suggéré d'avoir des enseignes « Vise 40 »

5583-2024-01-15	LEVÉE	DE L'A	ASSEN	/BLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Nathalie Dupuis, mairesse

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting Appuyé par la conseillère Véronique Blais Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h45					

Nathalie Isabelle, directrice générale

